

Chaleur renouvelable : quelle consommation en France métropolitaine ?

En France métropolitaine, la consommation finale corrigée des variations saisonnières a totalisé, en 2012, 79 ktep en solaire thermique (contre 71 ktep en 2011), 94 ktep en « géothermie thermique » (contre 89 ktep), 1410 ktep en PAC (contre 1254 ktep) et 7293 ktep en bois-énergie brûlé par les ménages (contre 7093 ktep). C'est ce qui ressort de statistiques encore provisoires que vient de publier le Commissariat général au développement durable (voir supplément spécial EnR de *ThermPresse*). Au Commissariat, on précise que, en 2012, la production de chaleur géothermique pour le chauffage urbain a été de 85 ktep (contre 80 ktep l'année précédente), tandis que la production de chaleur par PAC à usage des ménages s'élevait à 1070 ktep (contre 827 ktep) et que la production de chaleur seule par des déchets urbains renouvelables restait stable, à 62 ktep, avec 195 ktep (contre 191 ktep) pour la cogénération. Quant au bois et déchets de bois brûlés pour le résidentiel collectif et le tertiaire, le chiffre 2012 est de 460 ktep (contre 352 ktep en 2011), et ce en climat réel. Concernant le solaire thermique, on ajoute au Commissariat que la surface de capteurs solaires en activité en 2011, toujours en France métropolitaine, était 1 594,8 milliers de m² (contre 1 446,9 milliers en 2010). Cinq régions dominent nettement toutes les autres : Rhône-Alpes (avec une surface de 271,3 milliers de m²), Paca (194,9), Midi-Pyrénées (162,8), l'Alsace (130,9) et Languedoc-Roussillon (127,5).

Chauffage résidentiel : le gaz à 43%, l'électricité à 33%, le fioul à 14%

Seuls 1 million de logements sont encore équipés d'appareils indépendants de chauffage, tandis que, pour le « chauffage central individuel » (c'est-à-dire une chaudière individuelle ou un chauffage électrique), le taux d'équipement est de 94% dans les maisons et de 59% dans les appartements. C'est ce que vient d'indiquer une étude du Commissariat général au développement durable relative à l'année 2011. L'étude précise que le chauffage central collectif (avec chaudière d'immeuble) concerne 40% des appartements. Le fioul, quant à lui, équipe 14% des logements. Alors que le parc de résidences principales en métropole a augmenté de 5,7 millions en vingt ans, celui équipé de chauffage au fioul a diminué de 790 000 logements pour atteindre 3,8 millions de logements, ajoute l'étude. Cette baisse se concentre sur les appartements, la part du fioul passant de 21% en 1991 à 6% en 2011 dans l'ancien et de 8% à 2% dans les appartements plus récents. En revanche, la part des maisons chauffées au fioul est restée quasiment constante sur cette période, proche de 29% pour les maisons anciennes et de 14% pour les plus récentes. Quant au gaz et à l'électricité, ils équipent 71% des logements anciens et 82% des logements récents. 33% des logements sont chauffés à l'électricité, soit 9,2 millions de logements. Le chauffage électrique est privilégié dans les constructions récentes : plus de deux logements sur trois construits avant 1975 sont chauffés aux énergies combustibles (fioul et gaz), alors que 48% des logements récents sont chauffés à l'électricité, analyse l'étude. Cette énergie de chauffage s'est particulièrement développée dans le parc locatif privé, dont elle équipe 47% du parc. L'étude ajoute que 43% des logements sont équipés de chaudières au gaz. La majorité des appartements anciens, majoritairement situés en milieu urbain, disposent de ce type d'installation qui a quasi systématiquement remplacé les appareils indépendants de chauffage et les chaudières au fioul, poursuit-on. Ce mode de chauffage équipe notamment 64% des logements sociaux, une part bien plus élevée que dans le parc locatif privé, où seulement 36% des logements sont équipés du chauffage au gaz.

Comment dynamiser le marché des box énergétiques ?

Pour dynamiser le marché des box de pilotage des consommations énergétiques domestiques, un marché où l'engouement des particuliers « reste actuellement encore très faible », il faudrait améliorer la communication sur ces box, ainsi que les box elles-mêmes (en y ajoutant des « services plus personnalisés et intelligents »). C'est ce que vient de recommander une étude récente d'Alcimed, qui signale également deux autres moyens pour transformer ces box en des « leviers de croissance » : les rendre obligatoires et faire évoluer les prix de l'énergie selon l'heure de la journée. En tout cas, ajoute l'étude, le retour sur investissement – faible et peu engageant pour les particuliers qui ne sont pas chauffés par effet Joule – est très attractif pour ceux qui sont équipés d'appareils de chauffage électrique : le retour peut même être « immédiat ». L'étude distingue, sur le marché, deux types de box : celles destinées principalement ou exclusivement à la gestion des consommations et proposées, notamment, par EDF, GDF Suez, Butagaz et Ijenko, et les box domotiques qui, commercialisées par Legrand, Delta Dore ou encore Castorama, intègrent des fonctionnalités de gestion de l'énergie.

Génie climatique : activité plutôt mal orientée en Ile-de-France

L'écart entre les proportions d'entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation estimant leur activité en hausse ou en baisse au quatrième trimestre 2013 aboutit à un solde positif de 8% (contre +13% au trimestre précédent). C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération française du bâtiment du Grand Paris. Les opinions exprimées par les entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation font apparaître une tendance bien orientée, au quatrième trimestre 2013 (par rapport à la même période de l'an passé), en entretien-amélioration, en carnet de commandes, en prévision de prix et en effectifs, ainsi que pour l'ensemble de l'activité et en matière de trésorerie. Par contre, la tendance est plutôt mal orientée en logement neuf et en locaux non résidentiels neufs. Pour le premier trimestre de 2014, le solde d'opinion (prévisionnel), pour l'activité du génie climatique et de l'isolation, est un -14% (contre + 6% lors de la précédente enquête trimestrielle). 49% des entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation s'attendent à une stabilité de l'activité de l'ensemble de l'industrie du bâtiment en Ile-de-France au premier trimestre 2014, 41% pronostiquent une tendance plutôt en baisse et 10% une tendance plutôt en hausse.

- **EN BREF.** En 2016, la future hausse de la taxe intérieure de consommation sur les énergies fossiles qu'entraînera l'arrivée d'une composante carbone, pourrait provoquer un surcoût annuel moyen de 57 euros par ménage pour le chauffage, et ce surcoût pourrait être plus élevé pour les ménages chauffés au fioul que pour ceux qui se chauffent au gaz, et plus élevé également pour les ruraux que pour les citadins. C'est ce que vient d'estimer le Commissariat général au développement durable, cité par notre confrère « Les Echos ».